

### 43 - Fête de la Musique - Attribution de subventions aux associations partenaires

**M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur :** La Ville de Besançon a fait le choix de s'impliquer dans l'organisation de la Fête de la Musique, en termes d'information et de logistique. La Direction de la Police Municipale et le Service Action Culturelle de la Ville de Besançon agissent conjointement pour permettre au public bisontin de mieux profiter de cette journée dédiée à tous les types de musique.

Depuis quatre ans, l'association Le Bastion collabore à cette préparation pour faciliter la relation avec les associations musicales. Dans le cadre de cette concertation, en 2014, des associations bisontines, représentatives des différents courants des musiques actuelles, gèrent la programmation et l'organisation de 5 scènes du centre-ville (Révolution, Pasteur, Esplanade des Droits de l'Homme, Granvelle, Square St-Amour). La Ville met à disposition de ces associations partenaires les moyens logistiques pour équiper ces scènes.

En terme de communication, la Ville élabore un programme papier sur lequel apparaissent à la fois la programmation des scènes principales et le recensement des initiatives individuelles connues. Dans sa large diffusion, ce support permet au public de cheminer plus facilement d'une proposition à l'autre. Il sert aussi d'information à l'organisation des réseaux de transport en fin de journée.

Afin de mener à bien ce dispositif et de permettre à la Fête de la Musique de conserver toute sa diversité, il est proposé d'allouer une subvention aux associations partenaires de la manière suivante :

- 2 800 € à l'association le Bastion pour son rôle d'interface avec le milieu musical. Cette subvention fait l'objet d'un avenant à la convention triennale 2012-2014 signée entre la Ville et l'association.
- 5 600 € à l'association No Fate pour l'animation de la scène de la Place de la Révolution. L'association No Fate organisera, de manière exceptionnelle en 2014, la scène de la Place de la Révolution qui, en raison de sa configuration particulière, nécessite des moyens techniques plus importants que les autres scènes.
- 2 000 € à l'association Mighty Worm pour l'animation de la scène de l'Esplanade des Droits de l'Homme.
- 2 000 € à l'association Citron Vert pour l'animation de la scène de la Place Pasteur.
- 2 000 € à l'ASEP pour l'animation de la scène de la Promenade Granvelle. Cette subvention fera l'objet d'un avenant à la convention liant l'ASEP à la Ville.
- 2 000 € à l'association Uppertone, pour l'animation de la scène du square Saint-Amour.

En cas d'accord, la dépense totale, soit 16 400 €, sera prélevée sur la ligne 65.30/6574 CS 10032.

#### Proposition

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver l'attribution des subventions proposées,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les avenants à intervenir dans ce cadre.

**«M. LE MAIRE :** Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

**M. Philippe MOUGIN :** On s'abstient sur ce rapport.

**M. LE MAIRE :** Très bien, ça sera noté au procès-verbal».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime (3 abstentions) de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 2 juin 2014.*